



le 12 mars 2016

**COMMUNE  
DE  
COBRIEUX  
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2016**

---

**Présents** : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoints, Chantal BAERT, Marie-Pierre CLAISSE, Alain DECHAUME, Gaëlle VITTRANT, Christophe VANHALST, Patrick LESAGE, Martial CARIDROIT et Christophe THIEBAUT.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Lise MIGNON qui mandate Gaëlle VITTRANT et Rufin COCHETEUX qui mandate Gérard NOCK.

**Absente** : Pauline LAHOUSSE

Ordre du jour :

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2016**

Intervention de Martial CARIDROIT qui s'étonne de voir mentionnée l'identité des votants.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette remarque a déjà été soulevée. Il propose d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal le point suivant : règlement du conseil municipal.

Pas d'autre remarque. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce procès-verbal.

**2 – Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Pévèle Carembault**

Monsieur le Maire développe ce point au travers d'une présentation informatique.

Les grandes lignes :

Le cadre réglementaire de la démarche de mutualisation :

l'article L 52-11-39-1 du CGCT impose aux EPCI l'établissement d'un schéma de mutualisation visant à mettre en évidence les liens de mutualisation ascendante (communes vers EPCI) et descendante (EPCI vers communes).

Le cadre politique :

selon les principes de : qualité : mise en commun des moyens et des compétences – économie d'échelle : mise en commun des moyens et compétences existants – fédération des moyens : entre l'EPCI et les communes et inversement mais aussi entre communes.

La méthode :

mise en place de comité de pilotage et de comité technique qui ont vocation à être force de propositions et de mutualisation jusqu'à la mise en place et le suivi.

Actions réalisées :

Dans le cadre de la fusion : économie en personnel –

Services communs : création de services aux communes : instruction des autorisations des sols et bureau d'ingénierie –

Services aux communes : le numérique, avec l'investissement sur les infrastructures numériques et l'élaboration avec la Région du Schéma Départemental des Usagers et des Services -

Mise en commun des moyens : matériel scénique ; retour des matériels cybercentre aux communes ; mise en place d'un logiciel commun pour la gestion des ALSH.

Groupements de commande dans les domaines de l'énergie, des solutions d'impressions, des contrôles techniques en bâtiments, assurances, petit entretien de voirie, maintenance de voirie, entretien des espaces public et l'entretien en gestion différenciée des espaces publics.

A la suite de cette présentation et à la demande de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le schéma de mutualisation.

### **3 – Personnel communal : création de quatre postes de contrats aidés de type CAE (régularisation des postes pourvus)**

Monsieur le Maire expose : la Trésorerie demande de réactualiser les délibérations concernant les postes d'emploi.

Quatre contrats sont actuellement en cours sur la commune : 3 attachés aux services périscolaires et 1 à l'entretien des espaces verts. Type de contrat : 20 heures/semaine, rémunération sur la base du SMIC Horaire ; prise en charge de l'Etat = 75 % hors charges patronales.

A l'unanimité les Elus délibèrent sur la création de quatre postes de contrats aidés de type CAE en régularisation des postes en cours.

### **4 – Personnel communal : délibération autorisant Monsieur le Maire à recruter des contractuels Monsieur le Maire expose : la Trésorerie demande de réactualiser les délibérations concernant les postes d'emploi.**

Monsieur le Maire expose : le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Une enveloppe de crédit sera inscrite au budget.

La détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, restant de la compétence du Maire.

A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions ci-dessus énoncées.

### **5 – Convention de mise à disposition de personnel communal dans le cadre de la collecte hippomobile. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.**

Patrick LEMAIRE prend la parole : après des tests sur plusieurs communes les années précédentes, la collecte hippomobile est entérinée. Passage sur 6 communes de la CCPC en collaboration avec le parc Scarpe Escaut. Le prestataire assure la collecte avec le matériel et 1 personnel, les communes mettant à disposition 1 personne communal.

Pourquoi une mise à disposition de personnel communal, demande Gaëlle VITTRANT.

Ce sont les termes de la convention qui gère la collecte, répond Patrick LEMAIRE. La CCPC ne paie plus de charges de personnel pour ces collectes au prestataire titulaire du marché, seul le retrait des déchets verts sur le lieu de stockage est payé.

A la demande de Christophe THIEBAUT, Patrick LEMAIRE assure que le coût de la collecte est réduit par rapport à une collecte par camion. Le personnel communal mis à disposition a passé le test, il est d'accord pour assurer ce travail ; une convention de mise à disposition sera signée avec la CCPC et les communes de COBRIEUX et GENECH.

Plus de remarque, Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition. A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire.

### **6 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure d'appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'étude.**

Patrick LEMAIRE explique le travail mené actuellement par la commission d'urbanisme et Christophe THIEBAUT qui a souhaité rejoindre le groupe de travail pour ce point.

L'objectif visé est de définir, pour toutes les questions régies par le PLU, ce que la commune souhaite ou ne souhaite pas sur le territoire.

Monsieur le Maire explique les raisons de la révision du PLU :

- pour redonner une cohérence suite aux nombreuses modifications, modifications simplifiées et révision allégée,

- pour acter la volonté de la commune à urbaniser les zones d'aménagement futur – 2AU – en effet si ces zones n'ont pas subi de modification dans les 9 années suivant l'approbation du PLU alors leur superficie sera intégrée au compte foncier du SCOT.

Martial CARIDROIT demande si la CCPC a pour projet d'élaborer un PLU intercommunal sur son territoire . Il s'étonne également de ne pas être invité aux commissions d'urbanisme ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement c'est un sujet qui est annoncé. Le SCOT de LILLE a été approuvé. Les PLU vont s'y adapter. Elaborer un PLU est un lourd travail, avant que le document d'urbanisme soit approuvé, le délai des 9 ans du PLU communal sera dépassé et on perdra alors nos zones d'extension. Monsieur le Maire précise encore que d'ici la fin d'année 2016 la CCPC devrait se prononcer sur l'élaboration ou non d'un PLU, sachant qu'une minorité bloquante est légalement prévue (25 % des communes représentant 20 % de la population). La décision prise est valable pour une période de 3 ans à compter du vote. Le SCOT a abandonné les 18 logements à l'hectare.

Quant à l'adhésion à la commission d'urbanisme il semblerait que Martial CARIDROIT soit membre de la commission environnement et non urbanisme. Gaëlle VITTRANT vérifie sur le bulletin d'information spécial « Elus » et confirme.

Martial CARIDROIT demande s'il est nécessaire de recruter un bureau d'études pour écrire le PLU, de part sa profession il peut aider le conseil dans ce travail.

Une discussion s'engage sur l'écriture et la complexité des Lois qu'il faut maîtriser pour parfaire la rédaction. Martial CARIDROIT reconnaît sa compétence sur l'aspect technique et la difficulté sur l'aspect juridique.

Après ces échanges, Monsieur le Maire demande aux Elus :

- de l'autoriser à lancer un appel d'offre pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la révision du PLU
- et de l'autoriser à signer le marché avec le bureau d'études retenu.

Par 13 voix pour et 1 abstention, Martial CARIDROIT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer le marché avec le bureau d'études retenu.

### **7 – Approbation de la modification simplifiée du PLU**

Patrick LEMAIRE rappelle l'objet de la modification simplifiée : simplification de l'article 7 : implantation par rapport aux limites séparatives et de l'article 11 : aspect extérieur : extension de l'aspect des enduits aux teintes des gris.

Procédure et concertation menées : insertion d'un avis dans le quotidien local et le bulletin d'information communale, mise à disposition du public d'un registre, durant 1 mois, et transmission du dossiers aux personnes publiques associées.

Pas de remarque particulière seul un avis favorable du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande aux Elus d'approuver la concertation et la modification. Par 11 voix pour, 2 abstentions : Rita TRINEZ et Lise MIGNON et 1 contre : Gaëlle VITTRANT la modification simplifiée du PLU est approuvée.

### **8 – Organisation de la communication : planning des fêtes**

Patrick LESAGE expose : Monsieur le Maire, les membres de la commission communication et les Adjoints, se sont réunis pour décider d'une stratégie de couverture des événements. Un espace partagé sur internet « le cloud » est mis en place, les Elus sont invités à y déposer les photos prises lors d'événement. Actuellement seuls les membres ci-dessus nommés ont accès au cloud. Cet espace virtuel garanti la sauvegarde des documents et la confidentialité.

Gaëlle VITTRANT ajoute que les photos prises seront déposées mais il faut également assurer la rédaction de l'article.

Une liste des manifestations programmées est mise en place, chaque Elu est invité à s'inscrire pour couvrir un ou des événement(s) : prise de photos et article.

Pourquoi le conseil municipal n'a accès que pour déposer et pas pour consulter, demande Marie-Pierre CLAISSE. Une discussion s'engage sur le respect des règles de confidentialité. En conclusion le cloud sera ouvert aux membres du conseil municipal.

### **10 – Fiscalisation de la contribution Défense Extérieure Contre l'Incendie : position du conseil municipal sur le recouvrement par fiscalisation**

Monsieur le Maire rappelle la position de la commune prise en son temps : la contribution de la commune au SDIS est inscrite au Budget en dépenses de fonctionnement. Il propose aux membres du conseil municipal de confirmer cette position. 3/4

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose au recouvrement de la cotisation DECI par la fiscalisation.

**10 – Adhésion de la commune de SERAIN - de la communauté de communes de Cœur d'Ostrevent et de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE**

Pas de remarque.

Résultat du vote : 9 voix pour, 4 abstentions : Lise MIGNON, Gaëlle VITTRANT, Christophe THIEBAUT et Christophe VANHALTS et 1 contre : Alain DECHAUME.

**11 – Questions diverses**

Site internet :

Les informations « conseil municipal » : date de séance et procès-verbaux sont intégrées. Monsieur le Maire rappelle que l'affichage n'est pas une obligation.

Place de garderie ou crèche :

Rita TRINEZ évoque une rencontre en mairie avec une habitante qui souhaitait connaître la politique de la commune en matière de petite enfance et plus particulièrement l'implication financière de la commune sur les crèches alentours. Rita TRINEZ a expliqué lors de cette rencontre que cette question n'avait pas été débattue par le conseil municipal et que compte-tenu du taux de natalité sur la commune face au coût d'achat pouvant aller jusqu'à 10 000 € la place de crèche, il était difficile d'accéder à cette demande.

Gaëlle VITTRANT approuve en précisant que face au coût annoncé, il serait préférable d'aider une initiative coberloise si cela se présentait.

Monsieur le Maire rappelle que l'école communale accueille les enfants dès 2 ans.

Calendrier :

- commission finances : mercredi 23 mars de 10 h à 12 h, si nécessaire : mercredi 30 mars, mêmes horaires ;
- conseil municipal : 12 avril 2016, ordre du jour : vote du Budget Primitif 2016 .
- concert de musique classique le samedi 26 novembre 2016, église, dans le cadre des Rencontres Culturelles en Pévèle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Vu, le Maire,  
Jean DELATTRE**